

**Remplacement d'un appareil individuel de chauffage au bois  
Demande d'ouverture d'un dossier de demande de subvention**

**AVANT DE REMPLIR, SE MUNIR**

- Le devis avec les spécificités du nouvel appareil, rempli par l'entreprise RGE, Qualibois, Quali'ENR ou Qualibat bois Energie choisie,
- Le plan de financement prévisionnel spécifiant les aides obtenues et les aides attendues pour le projet,
- La photo de l'ancien appareil en plan large ou la facture,
- Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du bénéficiaire. Le nom et l'adresse indiqués sur le RIB devront correspondre aux informations fournies dans le « document de renseignements »,
- Le titre de propriété ou impôts fonciers ou attestation notariale de moins de 3 mois,
- Une pièce d'identité,
- Acte de propriété.

**RENSEIGNEMENT SUR L'USAGER DEMANDEUR**

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

Code postal : .

Ville :

Tél :

Courriel :

**VOTRE SITUATION, VOTRE LOGEMENT**

**SITUATION PROFESSIONNELLE** :  Agriculteur exploitant.  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé.  Ouvrier.  Cadre.  Profession intermédiaire.  Retraité.  
 Autre, sans activité.

**ÂGE** :  18 à 24 ans.  25 à 34 ans.  35 à 49 ans.  50 à 64 ans.  65 ans et plus.

**NATURE DU LOGEMENT** :  Maison avec jardin.  Maison sans jardin.  Appartement.

**SURFACE CHAUFFÉE DU LOGEMENT** : ..... m<sup>2</sup>

**PÉRIODE DE CONSTRUCTION** :  Avant 1949.  1949-1975.  1975-1990  1990-2005.  Après 2005.  Ne sais pas.

**DEPUIS COMBIEN DE TEMPS OCCUPEZ-VOUS CE LOGEMENT ?** :

Moins de 2 ans.  Plus de 2 ans.

**OCCUPATION DU LOGEMENT ?** :  Propriétaire occupant.  Propriétaire bailleur

**VOTRE ANCIEN MATÉRIEL ET SON USAGE**

**MATÉRIEL REMPLACÉ** :  Foyer ouvert.  Insert/foyer fermé.  Poêle.  Cuisinière à bois.

**TYPE D'USAGE DE L'ANCIEN MATÉRIEL** :  Chauffage de base.  Chauffage d'appoint.  
 Plaisir/agrément.

Âge de l'appareil ..... Année d'installation de cet ancien appareil dans le logement .....

TYPE DE COMBUSTIBLE :  Bois bûche.  Granulés / pellets.  Bois de récupération.  Autre.

QUANTITÉS DE BOIS CONSOMMÉ PAR AN : ..... unité .....  
(1 stère = 1m<sup>3</sup> de bûches de 1 m - 0,8 m<sup>3</sup> de 50 cm ).

APPROVISIONNEMENT :  Personnel/gratuit.  Producteur indépendant.  Point de vente non spécialisé.

Autre. • **Si auto approvisionnement**, durée moyenne de stockage, séchage avant utilisation :  
.....

QUELLES CATÉGORIES D'ESSENCES DE BOIS UTILISEZ-VOUS ? :

Résineux.  Feuillus.  Les deux  Ne sais pas.

STOCKAGE DU BOIS  à l'intérieur  extérieur sous abri  extérieur sous bâche.  extérieur sans abri  Autre : à préciser

LE RAMONAGE DE VOTRE INSTALLATION EST-IL FAIT ? :

Par vous même.  Par un professionnel.

QUELLE EST LA FRÉQUENCE MOYENNE DE RAMONAGE ? :

1 fois tous les 2 ans.  1 fois par an  2 fois par an.  Autre : à préciser

#### VOTRE NOUVEAU MATÉRIEL ET VOS MOTIVATIONS

NOUVEAU MATÉRIEL :  Insert cheminée.  Poêle.  Cuisinière à bois.

TYPE DE COMBUSTIBLE :  Bois bûche.  Granulés/pellets.  Bois de récupération.  Autre.

TYPE D'USAGE DU NOUVEAU MATÉRIEL :

Chauffage de bas.  Chauffage d'appoint.  Plaisir/agrément.

QUELLES SONT VOS DEUX MOTIVATIONS PRINCIPALES POUR CE CHANGEMENT D'APPAREIL ? :

Bénéficier de l'aide financière.  Économiser du bois/de l'énergie.  Gagner en confort/chaleur.  
 Économiser de l'argent.  Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement).  Autre.

#### COMMENT AVEZ-VOUS CONNU CETTE AIDE ?

Presse locale.  Panneaux publicitaires.  Radio.  Bouche à oreille.  Mairie (site internet).  
 Publicité sur le web.  Notaire Foire/événement.  Mon installateur.  Ramoneur.  
 Réseaux sociaux.  Réunion d'information.  Site internet du Grand Reims  Autre :

#### AUTRES AIDES (ACCEPTÉES OU EN COURS)

ORGANISME	MONTANT

Les justificatifs de ces aides seront à joindre au solde de votre dossier

## CONSETEMENT

Je m'engage à

- Avoir lu et approuvé le règlement d'octroi (transmettre une copie du règlement d'octroi signé) ;
- Certifier sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ;
- Réaliser les travaux afférents sur une durée n'excédant pas 12 mois, sauf conjoncture économique particulière ;
- Éliminer ou à faire éliminer l'ancien appareil et à fournir soit une attestation d'élimination de l'ancien appareil "Cerfa 14012-01" lorsque l'installateur assure la reprise, soit une déclaration sur l'honneur dans le cas d'un foyer ouvert qui aurait été cassé ou condamné ;
- Ne pas passer commande ni démarrer les travaux (y compris dépose de l'ancien appareil) avant la réception du courrier de validation du dossier de demande de prime ;
- Respecter l'intensité maximale du cumul des aides, soit 80 % du montant hors taxe éligible des travaux (voir demande de justificatif article 6.1) ;
- Accepter le principe d'une visite de contrôle à domicile (sur rendez-vous) par la communauté urbaine du Grand Reims ou son mandataire permettant de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement ;
- Utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois, notamment en l'entretenant régulièrement et en ne brûlant qu'un combustible de qualité (bois sec non traité) ;
- Restituer le montant de la subvention dans les trois mois suivant l'acquisition du dispositif de chauffage en cas de non-respect des conditions précitées observé par la communauté urbaine du Grand Reims ou son mandataire et signalé par un courrier avec accusé de réception ;
- Autoriser la communauté urbaine du Grand Reims à me contacter, dans un délai d'un an à compter de la notification d'attribution de la subvention, pour un éventuel témoignage et à prendre des photos que la Communauté urbaine pourra exploiter pour promouvoir ce dispositif de subvention auprès d'autres bénéficiaires potentiels ;
- Autoriser la communauté urbaine du Grand Reims à opérer une publicité de la subvention allouée sans toutefois que ne soient diffusées des informations à caractère personnel sur le bénéficiaire.

Fait, à

Le

(mention lu et approuvé)

*Signature*

*Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, ont pour finalité : Traitement des demandes d'aides et statistique des données relatives au fonds air bois.*

*Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en remplissant la mention prévue à cet effet dans le formulaire / ou en vous adressant : CS 80036 – 51722 REIMS Cedex ou par mail [transition-ecologique@grandreims.fr](mailto:transition-ecologique@grandreims.fr)*

*Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement : 4 ans*

*La Communauté urbaine du Grand Reims est le responsable du traitement et les destinataires des données sont les suivants : Direction de la Transition Écologique, Finances, ADEME.*

*Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [dpo@grandreims.fr](mailto:dpo@grandreims.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).*